

Bail, bail, Berne...

Damien Lachat (UDC)

Le changement de canton de Moutier est évidemment relié avec de nombreux changements législatifs et organisationnels. Avec les années de discussion et les nombreux groupes de travail, on pouvait donc s'attendre, avec des ressources limitées, à ce que le Gouvernement priorise par importance l'éclaircissement des différents points.

On est donc quelque peu interloqué quand on voit que les points discutés en ce début de première année de Moutier dans notre canton se concentrent sur le poste de travail d'un ramoneur, de la fermeture des stations de lavage auto le dimanche ou le statut juridique d'un petit bout de rivière.

Cependant, d'autres questions qui touchent un nombre de personnes bien plus important semblent attendre dans les méandres des services de l'administration, malgré des demandes répétées et depuis longtemps. Je parle ici du droit du bail et plus particulièrement de la formule officielle concernant le contrat de bail. De nombreux propriétaires résidant à Moutier se demandent en effet s'ils doivent changer la formule officielle utilisée jusqu'à présent, soit la formule officielle bernoise, pour la remplacer par la formule officielle jurassienne, qui diffère quelque peu. La formule officielle bernoise peut-elle être encore utilisée si aucun changement n'intervient dans les conditions du contrat de bail ?

Personne dans l'administration ne semble savoir ou vouloir répondre et chacun se renvoie la balle, créant une insécurité juridique et une situation inconfortable tant au niveau des propriétaires qu'au niveau des locataires. Le flou des quatre dernières années et l'absence d'un chef du Service juridique n'est sûrement pas étranger à cet état de fait, mais ceci fera l'objet de questions spécifiques dans le cadre de la réorganisation de ce service.

Le Gouvernement peut-il donc apporter de la lumière sur le sujet de la formule officielle bernoise utilisée à Moutier, à savoir quel modèle faut-il utiliser en 2026 ? Faut-il modifier tous les contrats de bail en cours ?

Je remercie d'avance le Gouvernement pour sa réponse.

Damien Lachat (UDC)

Co-signataires

- Francine Stettler (UDC)
 - Irmin Rais (UDC)
 - Lionel Montavon (UDC)
 - Alain Koller (UDC)
 - Francis Carnal (UDC)
 - Stéphane Girardin (UDC)
 - John Moser (UDC)
 - Miriam Moser (UDC)
 - Jean-Marc Bouduban (UDC)
 - Lysiane Farner (UDC)

- Fabian Zürcher (UDC)

Intervention déposée officiellement le 24 février 2026